

Document: EB 2015/114/R.16
Point de l'ordre du jour: 8 a)
Date: 20 avril 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent trente-cinquième réunion

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant
Directrice et Contrôleuse
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Allegra Saitto
Chargée de l'information comptable et financière
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatorzième session
Rome, 22-23 avril 2015

Pour: Examen

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent trente-cinquième réunion

1. Lors de sa cent trente-cinquième réunion, tenue le 7 avril 2015, le Comité d'audit a examiné les questions ci-après, qu'il souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour est adopté sans modification.
3. Le président du Comité d'audit a fait savoir que, en raison d'un conflit d'intérêts manifeste, il souhaitait se retirer des délibérations sur les points 4 et 7. M. Erik Jonsson (Suède) a assuré la présidence lors des délibérations sur lesdits points.

Procès-verbal de la cent trente-quatrième réunion du Comité d'audit

4. Le procès-verbal est adopté sans modification.
Examen des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2014, assortis d'une attestation externe indépendante confirmant la déclaration de la direction relative au contrôle interne de l'information financière (y compris une séance à huis clos avec le Commissaire aux comptes, le cas échéant)
5. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour en mettant en évidence les principaux facteurs ayant eu une incidence sur la situation financière du FIDA et les résultats publiés.
6. En 2014, le produit des placements s'est redressé, passant d'un solde négatif de 17 millions d'USD en 2013 à un solde positif de 57 millions d'USD en 2014. Les résultats positifs du portefeuille de placements du FIDA s'expliquent principalement par l'appétence pour les placements sûrs et le recul des rendements des obligations d'État et des obligations d'entreprises.
7. Au cours du second semestre de 2014, on a assisté à une appréciation significative du dollar des États-Unis par rapport à la plupart des autres devises, en particulier par rapport à l'euro et au yen. Dans la mesure où la majorité des actifs du FIDA sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS) ou bien sont assorties de passifs en DTS, l'appréciation du dollar a conduit à un effet de change négatif notable lorsqu'il a fallu exprimer en dollars des États-Unis les actifs du FIDA libellés en DTS à des fins de communication de l'information. Cela a donné lieu à une perte de change latente d'un montant de 425 millions d'USD qui apparaît dans les comptes de 2014. Il a été précisé que cette perte comptable ou "latente" n'a pas eu d'incidence notable sur les opérations ou la viabilité financière du FIDA. Le solde de 270 millions d'USD de perte d'exploitation figurant dans les comptes découle essentiellement du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) et des dépenses sous forme de dons d'un montant de 210 millions d'USD inscrites au bilan en tant que coûts, alors que les revenus que tire le FIDA des contributions des Membres sont comptabilisés directement dans les fonds propres, conformément aux principes comptables généralement acceptés.
8. Pour ce qui est des opérations, en 2014, les nouveaux engagements sous forme de prêts et de dons sont demeurés stables, tandis que les décaissements au titre des prêts et des dons sont passés de 670 millions d'USD en 2013 à près de 700 millions d'USD en 2014 et les remboursements de prêts ont augmenté de 261 millions d'USD à 271 millions d'USD en 2014.
9. En 2014, le FIDA a mis en œuvre un changement de méthode comptable pour les instruments de contribution conditionnels afin d'être au plus près des Normes internationales d'information financière et de tenir compte des meilleures pratiques,

à l'instar d'autres institutions financières internationales telles que l'Association internationale de développement (IDA) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

10. La direction du FIDA a confirmé dans sa déclaration l'efficacité opérationnelle de la structure du contrôle interne de l'information financière. Cette déclaration a fait l'objet d'une attestation externe indépendante de la part de notre Commissaire aux comptes. L'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur les états financiers et l'attestation indépendante sur le contrôle interne de l'information financière ont été publiées et diffusées avant la réunion.
11. La direction a été invitée à expliquer l'incidence, perceptible dans l'évolution actuelle, des bénéfices négatifs non distribués sur la viabilité financière du FIDA et à préciser si le Fonds pouvait continuer d'utiliser le DTS comme principale monnaie de libellé pour ses opérations. Les membres ont souhaité que soient éclaircies les raisons pour lesquelles le CSD continue d'être considéré comme une dépense et non comme une créance après même que la compensation pour le principal non recouvré a été approuvée.
12. Tout en rassurant le Comité sur son intention de poursuivre l'examen de la question de la monnaie de libellé, la direction a précisé que les pertes comptables sont imputables à deux principaux éléments: les effets de change et le modèle opérationnel du FIDA.
13. Les fluctuations importantes du taux de change entre le DTS et l'USD ont toujours engendré d'importants mouvements de change qui finissent par affecter les comptes du FIDA, dans la mesure où la grande majorité des actifs du Fonds est libellée dans les devises qui composent le panier du DTS ou est alignée sur ce même panier, tout en étant exprimée en dollars des États-Unis. Ce phénomène n'a pas eu d'incidence sur la stabilité financière globale du FIDA et ne devrait pas en avoir à l'avenir.
14. Le modèle opérationnel sous-jacent et les procédures comptables laissent présager une perte annuelle de l'ordre de 300 millions d'USD. Conformément aux modèles opérationnels et aux résultats constatés dans d'autres institutions comparables comme l'IDA, les bénéfices non distribués du FIDA devraient rester négatifs et tous les autres facteurs demeurer stables. Néanmoins, les bénéfices négatifs non distribués ne devraient pas avoir d'incidence sur les fonds propres du FIDA tant que le budget accordé au programme de prêts et dons tient compte de l'évolution du niveau de reconstitution.
15. La direction a également précisé que le traitement comptable du CSD répond aux meilleures pratiques appliquées dans d'autres institutions financières internationales (IFI) et que l'incidence sur les comptes de résultat est analogue à celle constatée par d'autres institutions.
16. Le président a rappelé les grandes lignes de l'examen de ce point, notant que les débats ont été approfondis et constructifs. Les états financiers consolidés ont été considérés comme examinés et ils seront soumis à la cent quatorzième session du Conseil d'administration pour aval, en vue de leur approbation par le Conseil des gouverneurs en février 2016.

Cadre d'emprunt souverain: Emprunts auprès d'États souverains et d'institutions financées par un État

17. La direction a présenté cette question, précisant que le cadre d'emprunt du FIDA avait été établi au cours de huit réunions informelles. Le document ne traitait que des emprunts effectués auprès d'États souverains et d'institutions financées par un État, et non pas des emprunts contractés sur les marchés financiers, tel que précisé dans le préambule. Le document a également bénéficié des observations formulées par les membres au cours des premier et second séminaires informels du Conseil d'administration, tenus respectivement le 11 décembre 2014 et le 19 mars 2015.

Lors du second séminaire informel, plusieurs membres du Conseil d'administration avaient formulé des observations et soulevé des questions sur le projet de document. Afin de répondre à certaines de ces observations et questions concernant l'importance, pour le cadre, de tenir compte des risques relatifs à la réputation, des risques environnementaux et des risques sociaux, un additif a été préparé par la direction du FIDA.

18. Certains États membres ont indiqué qu'ils préféreraient que le document, notamment le préambule, soit expurgé de toute référence aux emprunts sur les marchés, tandis que d'autres États membres ont fait part de leur souhait de ne pas modifier le document.
19. Il a finalement été convenu que les deux paragraphes du préambule seraient intégrés, sans modification, dans le corps principal du document et que le préambule serait supprimé.
20. Le président a conclu l'examen de ce point, notant que le Comité d'audit a examiné le document et que la version révisée, augmentée d'un additif, sera présentée au Conseil d'administration, à sa cent quatorzième session, pour approbation.

Rapport annuel sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance en 2014 (y compris, le cas échéant, une séance à huis clos avec le Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance)

21. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a présenté son rapport, soulignant que le but du document est de fournir des précisions sur les activités d'AUO en 2014. Le document comprenait un résumé suffisamment étoffé de tous les rapports d'audit publiés en 2014 ainsi que des informations détaillées sur les recommandations en suspens. Il a également fourni des informations sur les activités d'enquête.
22. Il a notamment été noté que toutes les vérifications sur les contrôles financiers et sur l'intégrité de l'information financière ont été considérées par AUO comme "globalement satisfaisantes", attestant ainsi du respect des règles et des contrôles. En 2014, les trois organismes ayant leur siège à Rome ont entrepris pour la première fois un audit interne conjoint. Conformément aux meilleures pratiques appliquées dans le système des Nations Unies et par les IFI, les procédures d'enquête et de sanction en place au FIDA ont été examinées par une équipe d'experts externes. Le rapport a été publié début 2015 et a conclu que l'actuel cadre d'enquête et de sanction du FIDA était approprié. Lors de l'examen, des recommandations fort utiles ont été formulées pour veiller à ce que les pratiques du FIDA demeurent conformes aux meilleures pratiques appliquées dans le système des Nations Unies et par les IFI. Un plan d'action englobant toutes les recommandations a été formulé et approuvé par le Président au cours de la semaine. Ce plan sera présenté au Comité à sa réunion de septembre.
23. Les membres du Comité d'audit ont fait part de leur satisfaction à propos des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et des activités d'audit interne, tout en demandant qu'à l'avenir, le rapport fournisse des informations plus détaillées s'agissant de la teneur, des conclusions et des recommandations des principales missions d'audit, dans la mesure où celles-ci donnent souvent des indications précieuses concernant l'efficacité et l'efficacités du système de contrôle et des politiques du FIDA y afférentes. Cette suggestion a été prise en compte par AUO.
24. Faisant suite à ce qui précède, les membres du Comité ont également réclamé un accès direct aux rapports d'audit interne. AUO leur a rappelé que, sur demande, ils pouvaient déjà consulter les rapports d'audit interne, et a ajouté qu'il proposerait au Comité d'audit une solution pratique qui permettrait aux membres de consulter les rapports en temps opportun tout en garantissant la confidentialité et le respect de la charte d'AUO et du mandat du Comité d'audit.

25. Le rapport a été considéré comme examiné.
- Confirmation annuelle du contrat du Commissaire aux comptes
26. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la direction a porté à l'attention du Comité la question de la confirmation du contrat annuel du Commissaire aux comptes pour la période 2015-2016. Elle a indiqué que la nomination de Deloitte & Touche a été approuvée par le Conseil d'administration pour la période 2012-2016 et que le contrat a été confirmé sur une base annuelle, sous réserve de résultats satisfaisants. La direction a confirmé qu'elle était satisfaite du travail effectué par Deloitte & Touche et a informé le Comité que la seule modification apportée aux conditions concerne un ajustement résultant de l'indexation sur le coût de la vie, qui était prévu dans le contrat. Compte tenu de ce qui précède, et étant donné que la modification des conditions financières du contrat n'est pas significative, le Comité d'audit a confirmé le contrat du Commissaire aux comptes pour 2015.
- Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration
27. La direction a présenté six rapports pour examen au Comité d'audit:
- Rapport sur l'état des contributions à la neuvième reconstitution des ressources du FIDA
 - Rapport sur l'état des contributions à la dixième reconstitution des ressources du FIDA
 - Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour 2014
 - Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service
 - Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette
 - Besoins de financement au titre du trente-sixième tirage sur les contributions des États membres en 2015
28. La direction a présenté des informations actualisées sur l'état des contributions aux neuvième et dixième reconstitutions des ressources du FIDA (FIDA9 et FIDA10) et sur les résultats du portefeuille de placements. La Contrôleuse a notamment souligné que les paiements effectués au titre de FIDA9 ont augmenté pour atteindre 1,3 milliard d'USD, soit 91% des annonces de contribution. Les annonces de contribution au titre de FIDA10 sont demeurées stables à 1,02 milliard d'USD, soit 71% de l'objectif fixé.
29. Le Trésorier a informé le Comité d'audit des bons résultats du portefeuille de placements pour le premier trimestre de 2015, de l'ordre de 90 points de base. Le président du Comité, tout en félicitant le personnel pour les excellents résultats obtenus, a noté un certain allongement de la durée moyenne du portefeuille du FIDA, notamment des liquidités, et en a demandé le pourquoi – à savoir s'il s'agissait d'une stratégie ou s'il fallait rattacher cela à des besoins de décaissement. Par ailleurs, des informations ont été demandées concernant les développements actuels et attendus. Dans la réponse qu'il a fournie, le Trésorier a précisé que les besoins de décaissement sont principalement à l'origine de cette situation. Il a également illustré aux membres du Comité d'audit les faits récents concernant le portefeuille. Dans le même ordre d'idées, le président a fait observer que, avec les limites actuelles de la politique de placement, la direction ne dispose pas de la capacité nécessaire pour optimiser la gestion du portefeuille et assurer sa protection contre le risque de taux d'intérêt. À cet égard, le Trésorier a informé le Comité d'audit qu'une étude était en cours afin d'évaluer la nécessité éventuelle d'optimiser encore davantage le portefeuille, dont les résultats seraient communiqués au Comité dans le courant de l'année.

30. L'examen des rapports s'est achevé sans autres commentaires.
Informations actualisées sur les derniers développements concernant les incidences financières de l'hébergement du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
31. Le Comité d'Audit a pris note du compte rendu verbal de la Vice-Présidente adjointe, Département des services institutionnels, sur l'hébergement du Mécanisme mondial de la Convention. Le Comité a également été informé que la question sera soumise à la prochaine session du Conseil d'administration en avril 2015.
Questions diverses
32. Aucune question n'a été abordée sous cette rubrique.